

ciable d'une prime, pas plus que la charmante Genette, quant au Loup très justement on n'en parle plus. La Buse et les Busards semblent aussi ne plus relever de la liste infamante, mais est-ce bien sûr ? Le fait de ne plus pouvoir accorder de primes pour ces différentes espèces de mammifères et d'oiseaux, implique-t-il aussi qu'ils ne sont plus désormais considérés comme « nuisibles ». Rien n'est moins sûr et c'est avec l'erreur concernant le Faucon pèlerin, remis parmi les « nuisibles » alors qu'il en avait été retiré en 1960, une raison de plus pour que le C.S.C. et le Service de la Chasse à la Direction Générale de l'Espace rural, se décident enfin à supprimer tous les Rapaces et la Loutre des animaux encore dits « nuisibles ». C'est dans ces conditions seulement qu'ils pourront être protégés à l'échelon local puisque le droit cynégétique ne permet pas de protéger au niveau départemental une espèce classée nuisible sur le plan national.

Il faut noter aussi dans le texte le vœu de voir appliquer dorénavant des méthodes de contrôle très sévères pour l'identification des mammifères et des oiseaux détruits. Ce contrôle revient tout naturellement aux Conseillers-biologistes ; mais quelle amertume pour ces biologistes quand on leur demandera d'authentifier la destruction d'un des derniers Autours et de permettre ainsi le versement d'une prime de 3 F alors que vaudrait tellement plus la conservation de ce merveilleux oiseau qui pare nos forêts de son vol majestueux !

En Bretagne, l'extinction des Rapaces est en bonne voie sous l'œil indifférent de la plupart des responsables ; mieux, les tueurs de Rapaces protégés jouissent souvent d'une indulgence coupable de la part de magistrats qui pourtant pourraient tant faire pour nous aider dans notre œuvre de sauvetage in extremis. Tuer un animal protégé dans le Parc Italien du Grand Paradis coûte au braconnier un million d'anciens francs, tirer un Rapace protégé, et ils le sont pratiquement tous, en Allemagne revient à 300 marks *, en France le taux de l'amende est ridiculement bas, et les Procureurs de la République sont assaillis de conseils de modération à l'égard des destructeurs de notre faune... C'est pourquoi nous leur lançons ici un appel solennel afin qu'ils contribuent avec l'appui des autorités préfectorales, forestières et cynégétiques, au redressement d'une telle situation.

* Dans la revue « Paris-Match » du 30 novembre 1965, dans un beau reportage intitulé « Sur la piste des animaux qu'on ne voit plus » et consacré à la Forêt de Bialowieza, en Pologne, on peut lire cette phrase significative : « Il n'est pas question en effet de tuer un Bison, il vous en coûterait plus de 125.000 zlotys d'amende (25.000 NF), un séjour en prison et vous n'arriveriez jamais à convaincre le juge que vous étiez en état de légitime défense ! »

DISCUSSIONS PARLEMENTAIRES SUR L'ADOPTION DEFINITIVE DU V^e PLAN

Fin octobre à l'Assemblée Nationale, puis début novembre ont eu lieu les débats sur l'adoption définitive du V^e Plan. Dans cette perspective nous avons fait parvenir à tous les parlementaires de Bretagne et à quelques représentants des départements limitrophes, une documentation générale sur la Conservation de la Nature et un rapport sur les problèmes de conservation et d'équipement nature à l'échelon régional. Sans doute en a-t-il été surtout question en commission, cependant il est bien décevant d'en avoir trouvé si peu d'échos dans la lecture des débats. Aussi nous tenons à remercier le Président René PLÉVEN qui a réclaté avec vigueur une politique originale de Tourisme se fondant sur la préservation de la Nature et M. Emile-Pierre HALBOUT, député de l'Orne, qui se référant à la brochure « Ressources méconnues » publiée sous l'égide de l'UNESCO par le projet MAR, a très longuement et chaleureusement développé le problème de la conservation des zones humides. C'est peu toutefois quand on songe aux suggestions précises que nous avons faites chapitre par chapitre ministériel : Parcs Naturels et équipement en « tiers sauvage » de notre littoral dans le cadre de l'Aménagement du Territoire, choix d'équipements harmonieux pour le Tourisme, création d'une équipe de chercheurs sur les problèmes de la protection des richesses marines dont la Marine marchande

ne se préoccupe pas encore (oiseaux de mer, chasse maritime, réserves littorales, etc...), sauvegarde et développement des zones sauvages pour les loisirs de plein-air, aide du ministère des Affaires Culturelles et des autres ministères intéressés pour les Sites selon la procédure adoptée pour l'entretien ou l'achat des monuments historiques, refonte des projets agricoles concernant l'assèchement de 200.000 ha des marais de l'Ouest dans une perspective d'utilisation touristique et scientifique de leurs vastes espaces ruraux — un unique député morbihannais s'est déclaré pour leur assèchement ! — liaison étroite entre les nouvelles Directions départementales de l'Agriculture et la Conservation de la Nature, augmentation des dotations en faveur des forêts sociales dans l'Ouest, sauvegarde de l'habitat rural traditionnel ; en ce qui concerne l'Education nationale, inscription à tous les stades de l'Enseignement de leçons sur la protection et de notion d'écologie (ces dernières vont enfin être introduites dans les programmes du 2^e cycle de l'Enseignement secondaire), fondation en Bretagne d'un Institut d'Ecologie appliquée à l'Aménagement du Territoire, au ministère de l'Intérieur, création auprès de la C.R.S. de Rennes d'une Brigade de la Nature comme cela existe en Suisse...

Si tout cela n'a donc pu être évoqué que très succinctement au Palais Bourbon et pas du tout au Sénat, nous avons bon espoir que ce canevas servira à orienter les travaux des Commissions de Développement Economique régionales des trois régions de l'Ouest, les dotations des collectivités locales et départementales et la préparation des budgets des quatre dernières tranches du V^e Plan. La S.E.P.N.B. veillera à le rappeler régulièrement aux responsables de ces différentes organisations.

DEBAT DU BUDGET 1966 AU PARLEMENT

Si les représentants du Gouvernement se sont opposés à une attribution budgétaire aux Sociétés françaises de Protection de la Nature en ce qui concerne le budget 1966, des espoirs fermes nous sont laissés pour le budget 1967 dont nous allons à cet effet suivre l'élaboration tout au cours de l'exercice 1966. Notre collègue, M. Jean DE BAGNEUX, qui était cette année le rapporteur au Sénat pour le budget des Monuments historiques et des Sites, après avoir mis en relief l'intérêt des Parcs Naturels régionaux à la création desquels s'attache le ministère des Affaires Culturelles, la Délégation Générale à l'Aménagement du Territoire, le ministère de l'Agriculture et le Commissariat au Tourisme, a déploré l'absence de crédits nationaux pour les Sociétés de Protection de la Nature et a demandé que cet oubli soit réparé en 1967.

M. Alain LE GUEN, député des Côtes-du-Nord, au cours des débats sur le budget de l'agriculture est longuement intervenu en faveur d'une politique harmonieuse des travaux connexes du remembrement et en particulier d'un arasement des talus basé sur les données de l'équilibre biologique. Au cours de son exposé, il a analysé avec beaucoup de talent les différentes données de notre récente étude sur ce problème. A propos du second sujet de son intervention, l'habitat rural, nous retiendrons ces phrases pleines de sagesse sur nos vieilles maisons paysannes : « D'ailleurs l'Etat, en augmentant ses crédits doit contrôler et orienter l'amélioration de l'habitat rural dans le sens d'une sauvegarde de nos maisons rustiques. Il ne s'agit pas de remplacer par des agglomérés de ciment et par de la ferraille industrielle les trésors d'architecture que nous ont légués tant de générations de paysans, nos ancêtres à tous. Les cultivateurs d'aujourd'hui vivent aujourd'hui dans les mêmes maisons, soigneusement entretenues, que leurs ancêtres des derniers siècles. Ils ont adopté sans grande peine tout le progrès actuel. Ils ont caché hangars et silos derrière des bouquets d'arbres. Sont-ils moins à l'aise pour vivre de la terre que s'ils hantaient des cubes de ciment et de tôle ondulée ? ». Cette prise de position est importante et nous demanderons à ce qu'elle se concrétise dans la politique régionale d'habitat rural de nos régions de l'Ouest encore si riches en témoins de cette architecture paysanne traditionnelle.

Nous terminerons ce compte rendu qui laisse de côté bien des interventions plus courtes en faveur de la Nature et aussi quelques prises de position inquiétantes sur des projets dangereux, par une brève allusion à la

déclaration d'un député des Hautes-Alpes, M. Marie FRANÇOIS-BERNARD, qui a demandé au Secrétaire d'Etat au Tourisme que le Parc National soit décentralisé à l'échelon communal, afin que chaque village ait son plan de protection de la Nature. C'est une idée très séduisante et nous souhaitons que chaque maire dans nos régions fasse une place à la protection des sites, de la flore, de la faune, dans son action municipale et qu'il soit encouragé dans cette voie par les collectivités départementales et par l'Etat. Avec M. FRANÇOIS-BERNARD, nous pensons qu'il n'est pas de meilleure politique pour favoriser le Tourisme.

TOURISME ET AGRICULTURE DANS LE FINISTERE (C.E.T.A.)

La Chambre d'Agriculture du Finistère a consacré une grande partie de sa réunion du 15 novembre au problème des rapports entre le Tourisme et l'Agriculture. Les résultats d'une enquête sur l'ampleur du tourisme en milieu rural, sur certains lieux privilégiés du département, Monts d'Arrée, vallées de l'Odé, de l'Elorn, de l'Anlne, de l'Aberwrac'h, ont été présentés. Il est à souhaiter qu'à cette occasion une liaison très étroite s'établisse entre les Chambres d'Agriculture et notre Société qui se consacre depuis de longues années à ces problèmes.

M.-H. J.

LUTTE CONTRE LES ETOURNEAUX

Je vous signale que le numéro de mai 1965 de « L'Homme et l'Oiseau », Revue de la Ligue française pour la protection des Oiseaux, contient un article intéressant sur les étourneaux de Plélo (Côtes-du-Nord) qui ont fait, dans le département, couler des fleuves d'encre et de salive. Leur rassemblement en quantité invraisemblable sur une très faible surface, pose évidemment de sérieux problèmes aux agriculteurs voisins. Les moyens de lutte sont pratiquement inefficaces, car même si l'on arrive d'un seul coup de fusil, calibre 12 à plomb 10, à tuer 63 étourneaux, ce qui en indique la densité, il en reste toujours trop. Seule une action biologique par protection de Rapaces diurnes ou nocturnes et des Carnassiers grimpeurs tels que la Martre, pourrait disperser ces accumulations un peu trop voyantes.

G. DE LA FOUCHARDIERE.

NOUVELLES DE LA SECTION DE LA MANCHE

Réserve du Nez-de-Jobourg. — Nous avons le plaisir de réaliser enfin cette première petite réserve naturelle. Nous veillerons à conserver intact ce coin caractéristique de la Hague et nous essaierons de protéger les colonies d'oiseaux de mer, en interdisant la chasse en tout temps et en ne laissant libre accès à la pointe qu'après le 14 juillet. Depuis quelques années, très dérangés au printemps par touristes et chasseurs, il ne subsiste plus que quelques couples de Cormorans huppés et de Goélands. En retrouvant la tranquillité, les oiseaux, espérons-le, viendront plus nombreux, ajoutant par leur présence à la beauté sauvage du site.

Journées d'études dans la Nature. — Nos journées d'études à Saint-Martin-de-Bréhal du 30 octobre au 1^{er} novembre 1965 ont connu leur succès habituel. Depuis, à la demande du Syndicat d'Initiative d'Agon-Coutainville, nous avons décidé d'organiser des activités semblables dans cette station pendant les vacances de Pâques, du 3 au 6 avril 1966. Profitant d'une marée de 113, nous prospecterons le rivage et nous présenterons une petite exposition d'algues et coquillages. Le 1^{er} mai, nous nous réunirons comme tous les ans à Gatteville pour faire de l'ornithologie et de la botanique. Les membres de la section de la Manche recevront en temps voulu des indications complémentaires sur ces journées. Si quelques membres non inscrits dans la Manche désirent se joindre à nous, ils seront les bienvenus. Pour tous renseignements écrire à M^{lle} LECOURTOIS, Professeur Ecole Normale d'Instituteurs, B.P. F 7, 50 - Saint-Lô.